



COMPTE-RENDU INTEGRAL DES DEBATS DE LA SEANCE PUBLIQUE du 24 avril 2014

L'an deux mille quatorze, le vingt quatre avril à 18h30

Le Conseil Municipal de la Commune de MILLAU
étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après
convocation légale, sous la présidence de M. Christophe SAINT-PIERRE

Etaient présents : MONSIEUR LE MAIRE, S. AYOT, C. ASSIER, K. ORCEL, D. DIAZ, C. BALTRONS, A. NAYRAC, B. LACAN, B. NIEL, L. HELLI, B. SOULIE, E. PLATET, N. LEFEVERE, N. FORT, P. GINESTE, D. DUCROS, R. FAYET, M. DAURES, C. CONDOMINES, B. OZANEAU, T. SOLIER, A. BLANCHET, H. RICHARD, K. SEKLAN, C. ALIBERT, E. GAZEL, A. DALLE, F.FABRE, N. TUFFERY, P. RAMONDENC, P. BARAILLE, D. BROUGNOUNESQUE, I. CAMBEFORT, N. CHIOTTI.

Etaient excusés : M. DURAND (POUVOIR A E. GAZEL)

Etaient absents :

Secrétaire de séance : MONSIEUR NICOLAS LEFEVERE

Secrétaire auxiliaire de séance : MONSIEUR F. TARRISSE, DIRECTEUR GENERAL DES SERVICES.



18h30 – Ouverture de la séance.

Monsieur le Maire

« Je vous propose de commencer ce Conseil Municipal. Je souhaiterais tout d'abord donner une information au Conseil sur un sujet qui a été longuement débattu autour de cette table et dans cette enceinte. Il s'agit du projet Capelle/Guibert. J'ai ce matin au nom de la Commune signé l'ensemble des actes relatifs à Capelle/Guibert c'est-à-dire à la vente de la dalle et l'acquisition du volume médiathèque dans le cadre du projet qui avait été présenté. Je souhaitais vous donner cette information ce soir. Je vous l'ai dit c'est un sujet sur lequel nous avons eu l'occasion de nous exprimer à plusieurs reprises les uns et les autres autour de cette table. Aujourd'hui pour moi ce projet est désormais engagé. Vous avez certainement vu d'ors et déjà autour du périmètre que les travaux préparatoires au chantier commencent à être mis en œuvre. Les choses vont aller progressivement et les grues devraient être installées fin mai. Je souhaitais vous en faire part parce que je considère que désormais ce projet qui est un projet d'aménagement et un projet structurant pour Millau, pour son commerce et pour le cœur de ville est enfin lancé. Il a fallu de nombreuses années pour le mener à bien. Je saluerai toutes les équipes qui ont travaillées sur ce sujet et pour montrer que désormais c'est un projet, je dirais d'intérêt communal pour ne pas dire de cause nationale. J'ai sollicité mes deux prédécesseurs, Jacques GODFRAIN et Guy DURAND à venir avec moi demain matin sceller cette première pierre. C'est une image qui me semble importante de montrer que ce projet à concerner toutes les équipes qui se sont succédées, que chacun nous l'avons porté, nous l'avons amendé. Nous l'avons défendu. Aujourd'hui, il est là et je souhaite que demain ce soit un moment fort autour de la pose de cette première pierre. »

Monsieur TARRISSE, Directeur Général des Services fait l'appel.

Monsieur le Maire

« Il convient donc d'élire le secrétaire de séance. Il s'agit du plus jeune et nous resterons sur Nicolas LEFEVERE. »

Madame GAZEL

« Je suis la plus jeune. »

Monsieur le Maire

« Vous êtes plus jeune de quelques jours. »

Madame GAZEL

« De quelques mois. »

Monsieur le Maire

« De quelques mois, tant que ça. Je pense que le secrétariat de séance doit rester à un membre de la majorité. »

Le compte rendu de la séance du 05 avril 2014 est approuvé à l'unanimité.

Monsieur le Maire

« C'est un Conseil qui va être essentiellement destiné à compléter le dispositif à la fois des commissions et de nos représentations au sein de divers organismes. C'est le premier conseil de ce type que nous allons avoir. Nous en aurons d'autres d'ici l'été. »

Monsieur le Maire rapporte la délibération n° 01 :

01. "Délégation de pouvoir du Conseil Municipal au Maire en application de l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales"

« J'ai choisi de partir sur le même principe que sur le mandat précédent. Toutes les mentions qui sont portées sur cette délibération sont des dispositions que je peux prendre par délégation du Conseil Municipal et pour lesquelles je suis obligé de vous rendre compte sur le Conseil Municipal suivant. Est-ce que le Conseil Municipal approuve cet ensemble de délégation de pouvoir. Est-ce qu'il y a des absentions ? Six abstentions. Est-ce qu'il y a des voix contre ? Le texte est adopté. »

Adopté par : 29 voix pour

6 abstentions

(Claude ALIBERT, Emmanuelle GAZEL , Michel DURAND, Albine DALLE, Frédéric FABRE, Nadine TUFFERY)

Monsieur le Maire rapporte la délibération n° 02 :

02. "Constitution des Commissions Municipales Permanentes du Conseil Municipal, conformément à l'article L2121-22 du Code général des collectivités territoriales".

« Vous avez pris connaissance de cette délibération. Je vous propose que nous procédions en trois votes pour cette délibération. Le premier vote consistant à arrêter la liste des commissions municipales permanentes qui ont été fixées à 12. Il s'agit pour la commission numéro 1 de civisme, citoyenneté, prévention et sécurité publique ; 2^{ème} commission : attractivité, dynamique commerciale, artisanat et emploi ; commission numéro 3 : finances ; commission numéro 4 : culture et évènements culturels ; commission numéro 5 : sports et évènements sportifs ; commission n°6 : éducation, réussite éducative, formation et insertion professionnelle ; commission n°7 : affaires sociales ; commission n°8 : petite enfance, famille, jeunesse ; commission n°9 : aménagement

urbain ; commission n°10 : ressources humaines, commission n°11 : travaux, voirie, stationnement ; commission n°12 : environnement. Sur cette première partie, est-ce qu'il y a des abstentions ? Des voix contre ? Cette partie est adoptée à l'unanimité. Sur le point n°2, il convient maintenant après avoir distingué ces douze commissions d'en fixer le nombre. Je vous propose de fixer le nombre de représentants dans chaque commission à 10 avec 8 membres de la majorité et 2 membres de l'opposition. »

Madame GAZEL

« Comme je vous l'ai dit hier, le Code général des collectivités auquel vous faites d'ailleurs référence dans la délibération prévoit que l'opposition soit représentée à la proportionnelle dans les commissions. Donc nous représentons 11 conseillers d'opposition soit 32% de l'assemblée donc sur 10 représentants par commission, nous devons être trois, même 3,2, a minima 3. Je suis un peu surprise que nous ne soyons que deux, que vous ne proposiez uniquement deux places. Par ailleurs, sous la mandature de Guy DURAND, vous ne représentiez alors que 8 conseillers municipaux d'opposition soit 23% de l'assemblée et dans 3 commissions sur 8 donc quasi la moitié vous étiez trois conseillers municipaux d'opposition. Votre charte éthique faisait appel à plus de prise en compte de l'opposition. Je pense que là ça part mal mais sans aller au-delà de la loi, je vous demande a minima de respecter la loi. »

Monsieur le Maire

« Je vous rassure sur la charte éthique vous aurez l'occasion de vous apercevoir que nous la respecterons y compris sur la représentation des membres de l'opposition puisque j'ai déjà systématiquement demandé à chacun des conseillers qui seraient amenés à créer des comités de pilotage que l'opposition y soit représentée pour participer aux décisions, à la réflexion et au travail. Permettez-moi de vous dire que ce n'était pas le cas sur le mandat précédent où nous n'assistions à aucune commission et aucun comité de pilotage. En ce qui concerne la Communauté de Communes, c'est à ma demande expresse par respect de l'opposition que deux membres de l'opposition siègent au bureau de la Communauté de Communes ce qui n'était pas le cas avant non plu. Nous avons regardé la proportionnelle effectivement. La majorité semble se conforter à sa représentation normale. Il s'agissait d'un prorata pour les sièges qui restaient à 1,4 de différence donc au chiffre entier inférieur cela fait un représentant pour les deux groupes d'opposition. Nous avons respecté ce texte que vous citez en référence. »

Madame GAZEL

« Visiblement ce texte a été revu en 2013, c'est l'article 2121-22 alinéa 3 qui indique « dans les communes de plus de 1 000 habitants, la composition des différentes commissions doit respecter le principe de la répartition proportionnelle pour permettre l'expression pluraliste des élus au sein de l'assemblée communale. »

Monsieur le Maire

« C'est le cas, les deux groupes sont représentés sur les proportions identiques à la représentation au Conseil Municipal. Nous avons adopté la représentation à la plus forte moyenne et si nous avons fait au plus fort reste, il y avait l'un des deux groupes qui n'était pas représenté en commission. Merci, Madame GAZEL pour vos remarques juridiques. »

Monsieur FABRE

« Les remarques sont juridiques, Monsieur le Maire mais au-delà du principe de la loi, il y a aussi les principes de la morale politique. Je pense quand même puisque vous avez cité votre charte éthique que vous auriez pu Monsieur le Maire faire un effort comme nous l'avons fait, nous aussi nous l'avons fait cet effort dans le précédent mandat pour qu'il y ait une représentativité importante de l'opposition dans les commissions et je sais que vous étiez présent et donc vous avez apprécié ce geste. J'aurais apprécié au-delà de l'aspect juridique d'ailleurs je ne suis toujours pas convaincu par ce qu'on vient de m'expliquer quand on est dix dans une commission, 1/3 de 10 cela fait 3. On pourrait en parler pendant des heures, je ne suis pas juriste. Je trouve cette attitude un peu mesquine et vous commencez ce mandat de façon un peu triste. »

Monsieur le Maire

« Monsieur FABRE, ne commençons pas sur ce ton-là. Les groupes d'opposition sont représentés dans les commissions, c'est une évidence. Je ne vais pas vous refaire le procès de la représentativité et de la considération parce qu'il n'y a pas que la représentativité mais de la considération des membres de l'opposition dans le précédent mandat. Nous en avons eu de quoi en souffrir et de réflexions narquoises, moqueuses, sous-entendues, ça ce n'est pas du respect de l'opposition. L'opposition est libre de s'exprimer en Conseil Municipal et je respecte vos propos, vos paroles et je vous réponds sur un ton qui est loin d'être celui de la plaisanterie ou de la moquerie, ça c'est du respect de l'opposition. Je viens de redire une nouvelle fois que j'avais demandé à l'ensemble du Conseil Municipal de vous associer chaque fois que cela serait nécessaire dans les comités de pilotage et les commissions de réflexion. Je pense que c'est un travail que je souhaite en commun. Je l'ai dit y compris à la première séance du Conseil Municipal, sur cet aspect constructif de ce Conseil Municipal. Je mets cette partie aux voix. Est-ce qu'il y a des abstentions ? Des voix contre ? Six voix contre. Cette partie est adoptée. Je vous propose de procéder à la désignation des membres pour chacune des 12 commissions selon la nomenclature ci-dessous. Vous avez reçu la composition proposée pour l'ensemble des commissions. Il reste donc à inscrire un membre du groupe d'opposition mené par Madame GAZEL et ensuite je vous proposerai si vous en êtes d'accord pour accélérer et gagner un peu de temps que cette composition des commissions soit votée à main levée. Nous attendons vos candidats. »

Madame GAZEL

« Pour la commission civisme, citoyenneté, prévention, sécurité publique : Emmanuelle GAZEL ; commission attractivité, dynamique commerciale, artisanat et emploi : Emmanuelle GAZEL ; finances : Michel DURAND ; culture, événements culturels : Albine DALLE ; sports et événements sportifs : Michel DURAND ; éducation, réussite éducative, formation, insertion professionnelle : Frédéric FABRE ; affaires sociales : Nadine TUFFERY ; petite enfance, famille et jeunesse : Nadine TUFFERY, aménagement urbain : Emmanuelle GAZEL ; ressources humaines : Michel DURAND ; travaux, voirie, stationnement : Claude ALIBERT ; environnement : Claude ALIBERT. »

Monsieur le Maire

« Je mets ce troisième alinéa aux voix. Est-ce qu'il y a des abstentions ? Des voix contre ? Ce troisième alinéa est adopté. »

Aussi, il est demandé au Conseil Municipal :

1. D'ARRETER la liste des commissions municipales permanentes à 12 et fixer ainsi leur domaine d'attribution :

- Civisme, Citoyenneté, Prévention et Sécurité Publique
- Attractivité, Dynamique commerciale, Artisanat et Emploi ;
- Finances ;
- Culture et Evènements Culturels ;
- Sports et Evènements sportifs ;
- Education, Réussite éducative, Formation et Insertion professionnelle ;
- Affaires Sociales;
- Petite enfance, Famille et Jeunesse ;
- Aménagement urbain ;
- Ressources Humaines ;
- Travaux/Voirie/Stationnement ;
- Environnement.

Adopté à l'unanimité

2. DE FIXER le nombre de représentants dans chaque commission à 10 membres soit 8 membres de la majorité et 2 membres de l'opposition,

Adopté par : 29 voix pour

6 voix contre

(Claude ALIBERT, Emmanuelle GAZEL , Michel DURAND, Albine DALLE, Frédéric FABRE, Nadine TUFFERY)

3. DE PROCEDER à la désignation des membres pour chacune des 12 commissions selon la nomenclature ci-dessous :

Adopté à l'unanimité

Monsieur le Maire rapporte la délibération n° 03 :

03. "Désignation des représentants du Conseil Municipal au Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) en application des dispositions du Code l'action sociale et des familles pris en ses articles L.123-6 et R.123-7"

« Je pense que vous avez pris connaissance du corps de la délibération. Je vous propose donc de fixer à 8 le nombre de membres du Conseil d'Administration, le maire, 8 membres nommés par le Maire en dehors du Conseil Municipal, 8 membres élus au sein du Conseil Municipal. En ce qui concerne cette composition, nous devons procéder à l'élection des huit membres au sein du Conseil Municipal selon les modalités indiquées dans la délibération et d'autoriser Monsieur le Maire à nommer les membres du Conseil d'Administration hors Conseil Municipal. Ce vote doit se faire à bulletin secret. Vous avez la liste qui circule, l'urne va circuler ensuite. Au titre de la majorité je propose Bernard NIEL, Maryse DAURES, Bérénice LACAN, Annie BLANCHET, Laaziza HELLI et Dominique DUCROS. Un groupe de l'opposition a donné son représentant, Monsieur BROUGNOUNESQUE. Pour l'autre groupe, il nous faut votre représentant. »

Madame GAZEL

« Nadine TUFFERY »

Monsieur le Maire

« Il nous faudrait deux assesseurs, deux volontaires, Christelle BALTRONS et Bérénice LACAN. Merci.

Vote

Dépouillement

Je vous donne le résultat pour l'élection des candidats au CCAS, la liste est élue en totalité, Bernard NIEL 35 voix, Maryse DAURES 35 voix, Bérénice LACAN 35 voix, Annie BLANCHET 35 voix, Laaziza HELLI 34 voix et Dominique DUCROS 35 voix, Denis BROUGNOUNESQUE 34 voix, Nadine TUFFERY 28 voix. »

Monsieur le Maire rapporte la délibération n° 04 :

04. "Composition de la Commission d'Appel d'Offres selon l'article 22 du Code des marchés publics"

« Cette commission se compose comme suit, 5 conseillers municipaux titulaires et autant de suppléants. Je vous rappelle en plus de ces membres, siègent avec voix consultative un représentant du service technique compétent pour suivre l'exécution des travaux et effectuer le contrôle de conformité lorsque la réglementation impose le concours d'un tel service ou lorsque le marché porte sur des taux des travaux subventionnés par l'Etat, des personnalités désignées par le président de la commission en raison de leur compétence dans la matière qui fait l'objet de l'appel d'offres, lorsqu'ils y sont invités par le Président de la Commission d'Appel d'Offres, le comptable public et un représentant du Directeur Général de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des Fraudes, leurs observations seront consignées au procès verbal, la commission d'appel d'offres pourra faire appel au concours d'agents compétents en matière de droit des marchés publics. Je vous propose de procéder à bulletin secret à l'élection des 5 membres titulaires et des 5 membres suppléants de cette commission, d'approuver la désignation du vice-président. J'ai désigné Richard FAYET comme vice-président de cette commission. En ce qui concerne les candidats à la commission au nom de la majorité, pour les représentants titulaires : Claude CONDOMINES, Alain NAYRAC, Patrice GINESTE, Elodie PLATET ; pour les 5 représentants suppléants : Thierry SOLIER, Karine ORCEL, Claude ASSIER, Christelle BALTRONS. Je n'ai pas eu d'information sur les candidats de l'opposition. Y a-t-il des candidats ? »

Madame BARAILLE

« Pour notre groupe, concernant le titulaire, moi-même, Pascale BARAILLE et pour le suppléant Philippe RAMONDENC. »

Monsieur ALIBERT

« Monsieur le Maire, je suis aussi candidat comme titulaire et Frédéric FABRE comme suppléant. »

Monsieur le Maire

1^{er} tour : Vote et dépouillement

« Nous allons être amenés à revoter parce qu'un certain nombre de membres n'ont pas obtenu la majorité. Il faut revoter pour les membres de l'opposition titulaires et suppléants. Je rappelle pour un groupe, il s'agissait de Madame BARAILLE comme titulaire et de Monsieur RAMONDENC comme suppléant. Pour l'autre groupe de Monsieur ALIBERT comme titulaire et Monsieur FABRE comme suppléant. »

2^{ème} tour : Vote et dépouillement

« 30 suffrages ont été exprimés, sont donc élus comme titulaire Madame BARAILLE et comme suppléant Monsieur RAMONDENC. »

Monsieur le Maire rapporte la délibération n° 05 :

05. "Désignation des membres du jury de concours en application des articles 22, 24 et 74 du Code des marchés publics"

« Il est proposé au Conseil Municipal de procéder à l'élection à bulletin secret des membres du jury de concours à savoir 5 conseillers municipaux titulaires et 5 conseillers municipaux suppléants, d'approuver la désignation du vice-président donc je propose Richard FAYET comme vice-président et la composition des membres que nous allons voter, d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant, en tant que Président du jury, à désigner comme membres du jury des personnalités dont il estime que la participation présente un intérêt particulier au regard de l'objet du concours, sans que le nombre de ces personnalités puisse excéder cinq. Je présente au nom du groupe majoritaire les candidats suivants : pour les Titulaires : Thierry SOLIER, Nicolas LEFEVERE, Alain NAYRAC, Bernard SOULIE ; pour les Suppléants : Daniel DIAZ, Dominique DUCROS, Bérénice LACAN, Maryse DAURES. Nous avons reçu les candidatures de Pascale BARAILLE en titulaire et de Philippe RAMONDENC en suppléant. Il faut les candidats de l'autre groupe. »

Monsieur ALIBERT

« Nous présentons les mêmes personnes, Claude ALIBERT et Frédéric FABRE. »

Monsieur le Maire

« En titulaire Monsieur ALIBERT et en suppléant Monsieur FABRE. »

1^{er} tour : Vote et Dépouillement

« L'ensemble des candidats de la majorité titulaires et suppléants sont élus. Pour le groupe d'opposition, en tant que titulaire Madame BARAILLE est élue. Il faut un nouveau tour pour désigner le suppléant. Je vous rappelle les candidats Monsieur FABRE et de Monsieur RAMONDENC. »

2^{ème} Tour, vote et dépouillement

« Les résultats pour le suppléant, il y a eu 28 suffrages exprimés, donc Frédéric FABRE est élu. »

Monsieur le Maire rapporte la délibération n° 06 :

06. "Désignation des représentants à la Commission d'Ouverture des Plis pour les délégations de service public"

« Il est demandé au Conseil Municipal de procéder à l'élection à bulletin secret des représentants de la Ville à la Commission d'ouverture des plis pour les délégations de service public avec voix délibératives soit 5 titulaires et 5 suppléants, et d'approuver la composition. Je propose toujours Richard FAYET comme vice-président, d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à accomplir toutes les démarches en découlant. Concernant les candidats de la majorité, je vous propose Karl SEKRAN, Claude CONDOMINES, Patrice GINESTE, Bernard SOULIE pour les titulaires et en suppléants Alain NAYRAC, Bérénice LACAN, Christelle BLATRON, Claude ASSIER. J'ai reçu les candidatures de Pascale BARAILLE comme titulaire et de Philippe RAMONDENC comme suppléant. Y a-t-il d'autres candidats ? »

Monsieur FABRE

« Je suis candidat comme titulaire et Claude ALIBERT comme suppléant. »

Monsieur le Maire

1^{er} tour : Vote et dépouillement

« Les membres du groupe majoritaire sont élus. Nous devons revoter pour les membres de l'opposition à la fois, titulaire et suppléant. Je vous rappelle pour un groupe, titulaire : Madame BARAILLE, suppléant : Monsieur RAMONDENC, pour l'autre groupe, titulaire : Monsieur FABRE, suppléant : Monsieur ALIBERT. »

2^{ème} Tour : vote et dépouillement

« 21 suffrages exprimés et sont élus Messieurs FABRE et ALIBERT. »

Monsieur le Maire rapporte la délibération n° 07 :

07. "Composition de la Commission Consultative des Services Publics Locaux"

« Considérant qu'il est nécessaire d'avoir une concertation toujours plus élargie avec la population Millavoise en vue d'expliquer le fonctionnement des services publics, la composition de la commission consultative de suivi des services publics locaux peut être définie comme suit : un président, Monsieur le Maire ou son représentant, six conseillers municipaux, un représentant des usagers représenté par l'union française des consommateurs Que Choisir (1 titulaire, 1 suppléant), la confédération nationale du logement (1 titulaire, 1 suppléant), le club du 3^{ème} âges de la MJC, un représentant de chacune des associations de quartiers. Il est demandé au Conseil Municipal de procéder à la désignation des représentants de la Ville au sein de la commission consultative de suivi des services publics locaux comme suit : un vice-président : Richard FAYET et six représentants de la Ville, à savoir pour la majorité : Karine ORCEL, Annie BLANCHET, Sylvie AYOT, Hugues RICHARD et Bernard SOULIE. Sur cette délibération, j'ai reçu la candidature de Monsieur RAMONDENC. Y a-t-il une autre candidature ? »

Madame GAZEL

« Celle de Michel DURAND. »

Monsieur le Maire

« Le vote se déroule à main levée. Nous allons procéder par nom. »

Vote à main levée pour chaque nom :

- Karine ORCEL (1 abstention Claude ALIBERT)
- Annie BLANCHET (1 abstention Claude ALIBERT)
- Sylvie AYOT (1 abstention Claude ALIBERT)
- Hugues RICHARD (2 abstentions Claude ALIBERT et Nadine TUFFERY)
- Bernard SOULIE (2 abstentions Claude ALIBERT et Nadine TUFFERY)
- Michel DURAND (9 pour Claude ALIBERT, Emmanuelle GAZEL, Michel DURAND, Albine DALLE, Frédéric FABRE, Nadine TUFFERY, Richard FAYET, Thierry SOLIER et Bernard NIEL)

Monsieur le Maire rapporte la délibération n° 08 :

08. "Désignation des représentants de la Ville au Conseil d'Administration de l'Association des Centres Sociaux Millau Tarn et Millau Causses"

« Considérant que la composition de l'association est définie comme suit : membres actifs, personne physique qui adhère et est à jour de sa cotisation, personne morale qui adhère et qui est à jour de sa cotisation ; membres d'honneur, personne rendant un service particulier à l'association ; membres bienfaiteurs, personne physique ou morale faisant un don à l'association et membres de droit, 2 représentant de la ville de Millau, 2 représentants de la CAF de l'Aveyron, 2 représentants du CCAS, 2 représentants du Conseil Général de l'Aveyron. Il est proposé au Conseil Municipal de désigner comme représentant de la Ville au Conseil d'Administration de l'association des centres sociaux Millau Tarn et Millau Causses, 2 représentants, la majorité propose Bérénice LACAN et Bernard SOULIE, y a-t-il d'autres candidats ? Vous pouvez être candidat si vous souhaitez être candidat. Je mets la délibération aux voix pour ces deux candidats, Bérénice LACAN et Bernard SOULIE ? »

Aussi, il est proposé au Conseil Municipal :

- 1. DE DESIGNER** comme représentants de la Ville au Conseil d'Administration de l'Association des Centres Sociaux Millau Tarn et Millau Causse :

Madame Bérénice LACAN

Monsieur Bernard SOULIE

- 1. D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à accomplir toutes les démarches en découlant.

Adopté par : 24 voix pour

11 abstentions

(Claude ALIBERT, Emmanuelle GAZEL , Michel DURAND, Albine DALLE, Frédéric FABRE, Nadine TUFFERY, Philippe RAMONDENC, Pascale BARAILLE, Denis BROUGNOUNESQUE, Isabelle CAMBEFORT, Nicolas CHIOTTI)

Monsieur le Maire rapporte la délibération n° 09 :

09. "Désignation d'un Conseiller Municipal au Conseil de Discipline et de Recours"

« Il est proposé au Conseil Municipal de désigner comme représentant du Conseil Municipal au Conseil de Discipline de Recours, nous proposons Daniel DIAZ et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à accomplir toutes les démarches en découlant. Est-ce qu'il y a un autre candidat ? Je mets aux votes pour la candidature de Daniel DIAZ. »

Aussi, il est proposé au Conseil Municipal :

- 1. DE DESIGNER**, comme représentant du Conseil Municipal au Conseil de Discipline de Recours :

Monsieur Daniel DIAZ

- 2. D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à accomplir toutes les démarches en découlant.

Adopté par : 24 voix pour

11 abstentions

(Claude ALIBERT, Emmanuelle GAZEL , Michel DURAND, Albine DALLE, Frédéric FABRE, Nadine TUFFERY, Philippe RAMONDENC, Pascale BARAILLE, Denis BROUGNOUNESQUE, Isabelle CAMBEFORT, Nicolas CHIOTTI)

Monsieur le Maire rapporte la délibération n° 10 :

10. "Désignation de représentants au Comité d'Action Sociale"

« Il est proposé au Conseil Municipal de désigner les représentants de la Ville au sein du Comité d'action sociale. Nous proposons Laaziza HELLI, Richard FAYET et un membre de l'opposition. J'ai reçu la candidature de Madame CAMBEFORT. Est-ce qu'il y a d'autres candidats ? »

Monsieur FABRE

« Michel DURAND est candidat. »

Monsieur le Maire

« Pour la candidature de Madame Laaziza HELLI, je mets aux voix. Pour la candidature de Richard FAYET, je mets aux voix. Pour la candidature de Monsieur DURAND, je mets aux voix. Pour la candidature de Madame CAMBEFORT, je mets aux voix. »

Aussi, après délibération, il est proposé au Conseil Municipal :

1. DE DESIGNER les représentants de la Ville au sein du Comité d'Action Sociale :

- **Madame Laaziza HELLI**
- **Monsieur Richard FAYET**
- **Madame Isabelle CAMBEFORT**

2. D'AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à accomplir toutes les démarches en découlant.

Adopté à la majorité

Monsieur le Maire rapporte la délibération n° 11 :

11. " Désignation de représentants de la Ville aux conseils d'écoles "

« Pour le groupe majoritaire, je propose pour l'école Jean Henri FABRE : Christelle BALTRONS, pour l'école Jules FERRY : Nathalie FORT, pour l'école du Crès : Nicolas LEFEVERE, pour Beauregard : Christelle BALTRONS, pour l'école MARTEL : Christelle BALTRONS, pour l'école de Hôpital du Larzac : Christelle BALTRONS, pour l'école du Puits de Calès : Barbara OZANEUX, pour l'école Eugène SELLES : Daniel DIAZ, pour l'école Paul BERT : Christelle BALTRONS, pour l'école Jean MACE : Christelle BALTRONS, en ce qui concerne les écoles privées, pour Jeanne d'ARC : Bernard SOULIE, Saint Martin les Lauriers Roses : Dominique DUCROS, pour le Sacré Cœur :, Christelle BALTRONS et pour Marguerite Marie : Maryse DAURES. Monsieur FABRE, est-ce qu'il y a des candidats pour des écoles ? »

Monsieur FABRE

« Je ne suis pas candidat mais je voulais juste vous faire une remarque Monsieur le Maire, il n'y a pas de conseils d'écoles dans les écoles privées. On peut élire un représentant mais les représentants doivent savoir qu'ils ne siégeront jamais. Mais votons quand même. »

Monsieur le Maire

« Est-ce qu'il y a d'autres candidats ? Je propose de voter la liste entière. »

Monsieur FABRE

« Il y a une erreur, Paul BERT/ Jean MACE c'est la même école. Il y a un seul conseil d'école donc un seul représentant est nécessaire. »

Monsieur le Maire

« Cela tombe bien c'est le même. Ce n'est pas pour rien que Christelle BALTRONS en charge de l'éducation est à Paul BERT/Jean MACE. Je propose de voter la liste entière. Je mets la liste aux voix.

Compte tenu de ces éléments, il est proposé au Conseil Municipal :

1. DE DESIGNER les délégués suivants :

Ecoles publiques :

<i>Jean Henri FABRE</i>	- Christelle BALTRONS
<i>Jules FERRY</i>	- Nathalie FORT
<i>Le Crès</i>	- Nicolas LEFEVERE
<i>Beauregard</i>	- Christelle BALTRONS
<i>Martel</i>	- Christelle BALTRONS
<i>Hôpital du Larzac</i>	- Christelle BALTRONS
<i>Puits de Calès</i>	- Barbara OZANEAUX
<i>Eugène SELLES</i>	- Daniel DIAZ
<i>Paul BERT / Jean MACE</i>	- Christelle BALTRONS

Ecoles privées

<i>Jeanne d'Arc</i>	- Bernard SOULIE
<i>Saint Martin – Les Lauriers Roses</i>	- Dominique DUCROS
<i>Sacré Cœur</i>	- Christelle BALTRONS
<i>Marguerite-Marie</i>	- Maryse DAURES

2. D'AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à accomplir toutes les démarches en découlant.

Adopté par : 26 voix pour

9 abstentions

(Claude ALIBERT, Emmanuelle GAZEL , Michel DURAND, Albine DALLE, Frédéric FABRE, Nadine TUFFERY, Philippe RAMONDENC, Denis BROUGNOUNESQUE, Nicolas CHIOTTI)

Monsieur le Maire rapporte la délibération n° 12 :

12. "Election des représentants de la Ville au Conseil d'Administration de l'Office Public de l'Habitat"

« Considérant que la Commune doit désigner 6 représentants issus du nouveau Conseil Municipal qui siègeront au Conseil d'Administration pour l'Office Public de l'Habitat. Pour le groupe majoritaire, on propose les candidatures de Thierry SOLIER, Claude ASSIER, Claude CONDOMINES, Richard FAYET, Bernard NIEL. Nous avons la candidature d'Isabelle CAMBEFORT et il faudrait la candidature de l'autre opposition. »

Madame GAZEL

« Emmanuelle GAZEL »

Monsieur le Maire

« Sont élus Thierry SOLIER, Claude ASSIER, Claude CONDOMINES, Richard FAYET, Bernard NIEL et Isabelle CAMBEFORT. »

Aussi, il est proposé au Conseil Municipal :

1. DE DESIGNER les représentants suivants :

- *Thierry SOLIER*
- *Claude ASSIER*
- *Claude CONDOMINES*
- *Richard FAYET*
- *Bernard NIEL*
- *Isabelle CAMBEFORT*

2. D'AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à accomplir toutes les démarches en découlant.

Monsieur le Maire rapporte la délibération n° 13 :

13. "Election d'un représentant du Conseil Municipal au conseil de surveillance du centre hospitalier de Millau"

« Considérant que les conseils de surveillance sont composés de 9 membres comprennent :

« 1o Au titre des représentants des collectivités territoriales:

- a) *Le maire de la commune siège de l'établissement principal, ou le représentant qu'il désigne;*
- b) *Un représentant d'un établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre dont la commune siège de l'établissement est membre ou, à défaut, un autre représentant de la commune siège de l'établissement principal; c'est à ce titre que nous allons voter, sur cet alinéa.*
- c) *Le président du conseil général du département siège de l'établissement principal, ou le représentant qu'il désigne;*

2o Au titre des représentants du personnel:

- a) *Un membre de la commission de soins infirmiers, de rééducation et médico-techniques, désigné par celle-ci;*
- b) *Un membre désigné par la commission médicale d'établissement ;*
- c) *Un membre désigné par les organisations syndicales les plus représentatives compte tenu des résultats obtenus lors des élections au comité technique d'établissement;*

3o Au titre des personnalités qualifiées: a) *Une personnalité qualifiée désignée par le directeur général de l'agence régionale de santé;*

b) *Deux représentants des usagers au sens de l'article L. 1114-1 désignés par le représentant de l'État dans le département. »*

Considérant la nécessité pour le fonctionnement du centre hospitalier de Millau, de la désignation de ces membres, il est proposé au Conseil Municipal de procéder à la désignation d'un représentant du Conseil Municipal au conseil de surveillance du centre hospitalier. Nous proposons en l'occurrence Karl SEKRAN sachant que je siègerai au conseil de surveillance en tant

que Maire de la Commune siège de l'établissement. Est-ce qu'il y a d'autres candidats sur ce poste ? Je mets la proposition de Karl SEKLAN aux voix. »

Il est proposé au Conseil Municipal :

1. **DE PROCEDER** à la désignation d'un représentant du Conseil Municipal au Conseil de Surveillance du Centre Hospitalier de Millau :
 - **Monsieur Karl SEKLAN**
2. **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à accomplir toutes les démarches en découlant.

Adopté par : 29 voix pour

6 abstentions

(Claude ALIBERT, Emmanuelle GAZEL , Michel DURAND, Albine DALLE, Frédéric FABRE, Nadine TUFFERY)

Monsieur le Maire rapporte la délibération n° 14 :

14. "Désignation des représentants de la Ville au Comité Syndical et à l'assemblée extra-syndicale du syndicat mixte du Parc Naturel Régional des Grands Causses"

« Nous allons voter pour les 2 institutions, 4 titulaires et 4 suppléants au comité syndical et 5 titulaires et 5 suppléants à l'assemblée extra-syndicale. Je vous propose de commencer le vote par la désignation des représentants au comité syndical. La majorité propose Claude ASSIER, Sylvie AYOT, Claude CONDOMINES en titulaire pour la majorité et en représentant suppléants Hugues RICHARD, Elodie PLATET, Thierry SOLIER. »

Monsieur ALIBERT

« Excusez-nous Monsieur le Maire, on en est où ? Parce qu'on avait un problème dans les bulletins. On n'a pas des bulletins qui portent les mêmes noms. On voudrait savoir où on en est maintenant ? »

Monsieur le Maire

« Je vais vous expliquer ça le plus simplement possible. Nous votons pour le comité syndical. Le bulletin de vote valide est celui comportant les noms suivants : Claude ASSIER, Sylvie AYOT, Claude CONDOMINES en titulaire pour la majorité et en représentant suppléants Hugues RICHARD, Elodie PLATET, Thierry SOLIER. »

Monsieur ALIBERT

« Je suis candidat pour être au comité syndical et Michel DURAND comme suppléant. »

Monsieur le Maire

« Nous allons attendre que tout le monde ait le bon bulletin pour partir sur des bases plus claires. J'ai reçu les candidatures pour le comité syndical de Philippe RAMONDENC comme titulaire et de Denis BROUGNOUNESQUE comme suppléant. Est-ce qu'il y a d'autres candidatures ? »

Monsieur ALIBERT

« Je suis candidat en tant que titulaire et Michel DURAND comme candidat suppléant. »

Monsieur le Maire

« Pour le bulletin de l'assemblée extra-syndicale, vous devez avoir en représentants titulaires, Bérénice LACAN, Christelle BALTRONS, Patrice GINESTE, Richard FAYET et en suppléants, Nathalie FORT, Bernard SOULIE, Karine ORCEL, Karl SEKLAN. Est-ce qu'il y a des problèmes ?

J'ai reçu la candidature comme titulaire de Denis BROUGNOUNESQUE, comme suppléant de Philippe RAMONDENC. Y a-t-il d'autres candidatures ? »

Monsieur ALIBERT

« Pour notre groupe, je suis encore candidat et Michel DURAND. »

Comité syndical : 2^{ème} tour pour vote opposition

Monsieur le Maire

« Il y a eu 24 votants sont élus Messieurs RAMONDENC et BROUGNOUNESQUE.

Nous allons repartir pour l'assemblée extra-syndicale. »

Monsieur le Maire

« Les représentants de la majorité sont élus et il faut revoter pour les deux titulaires et suppléants. Je vous rappelle en titulaires, nous avons Denis BROUGNOUNESQUE et Philippe RAMONDENC et Claude ALIBERT et Michel DURAND. »

2^{ème} tour pour vote opposition

Monsieur le maire

« 22 suffrages exprimés, Monsieur BROUGNOUNESQUE est élu. Il faut faire un 3^{ème} tour de scrutin pour les suppléants. Je vous rappelle en suppléant Monsieur DURAND et Monsieur RAMONDENC. »

3^{ème} tour pour vote suppléant opposition.

Monsieur le Maire

« Pour le suppléant, 23 suffrages exprimés et Monsieur DURAND est élu à une voix. »

Après deux tours de scrutin, ci-dessous la composition finalisée pour le COMITE SYNDICAL:

Titulaires:

- Claude ASSIER
- Sylvie AYOT
- Claude CONDOMINES
- Philippe RAMONDENC

Suppléants

- Hugues RICHARD
- Elodie PLATET
- Thierry SOLIER
- Denis BROUGNOUNESQUE

Après trois tours de scrutin, ci-dessous la composition finalisée pour l'ASSEMBLEE EXTRA-SYNDICALE:

Titulaires

- *Bérénice LACAN*
- *Christelle BALTRONS*
- *Patrice GINESTE*
- *Richard FAYET*
- *Denis BROUGNOUNESQUE*

Suppléants

- *Nathalie FORT*
- *Bernard SOULIE*
- *Karine ORCEL*
- *Karl SEKRAN*
- *Michel DURAND*

Monsieur le Maire rapporte la délibération n° 15 :

15. "Election des représentants du Conseil Municipal au Syndicat Mixte de l'Ecole Nationale de Musique du département de l'Aveyron (CRDA)"

« Par vote à bulletin secret et à la majorité absolue au deux premiers tours, ont porté leur candidature pour le groupe majorité : Karine ORCEL, Claude ASSIER et moi-même. J'ai la candidature de Nicolas CHIOTTI. Est-ce qu'il y a une autre candidature ? Nous allons donc procéder à l'élection. »

Vote et dépouillement

« L'ensemble des membres de la majorité sont élus et Monsieur CHIOTTI est élu. »

Aussi, il est proposé au Conseil Municipal :

1. **DE PROCEDER** à l'élection des nouveaux délégués du Conseil Municipal au Syndicat Mixte de l'Ecole Nationale de Musique du département de l'Aveyron par vote à bulletin secret et à la majorité absolue aux deux premiers tours (article L.5211-7 du code général des collectivités territoriales),

Ont porté leur candidature et ont été élus :

- **Karine ORCEL par 34 voix**
 - **Claude ASSIER par 33 voix**
 - **Christophe SAINT-PIERRE par 33 voix**
 - **Nicolas CHIOTTI par 22 voix**
2. **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à accomplir toutes les démarches en découlant.

Monsieur le Maire rapporte la délibération n° 16 :

16. " Désignation de représentants du Conseil Municipal au Syndicat Intercommunal d'Energie du Département de l'Aveyron (SIEDA) "

« Je vous propose de faire cette fois à main levée la désignation du représentant du Conseil Municipal au Syndicat Intercommunal d'Energie du Département de l'Aveyron. Nous proposons au titre de la majorité Nicolas LEFEVERE et Claude CONDOMINES. Est-ce qu'il y a d'autres candidats ? Je mets cette proposition aux voix. »

Aussi il est proposé au Conseil Municipal :

1. **DE DESIGNER** Messieurs Nicolas **LEFEVERE** et Claude **CONDOMINES** comme représentants de la Ville au syndicat intercommunal d'énergies du département de l'Aveyron ;
2. **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à accomplir toutes les démarches en découlant.

Adopté par : 26 voix pour

9 abstentions

(Claude ALIBERT, Emmanuelle GAZEL , Michel DURAND, Albine DALLE, Frédéric FABRE, Nadine TUFFERY, Philippe RAMONDENC, Pascale BARAILLE, Denis BROUGNOUNESQUE)

Monsieur FABRE

« Monsieur le Maire, excusez-moi, je ne comprends pas tellement votre façon de faire voter. Vous nous dites que vous mettez aux voix, tout le monde lève la main. Ceux qui lèvent la main sont pour, sont contre, ils s'abstiennent. Il faudrait être précis peut-être. Ce n'est pas moi qui est inventé la règle mais c'est ainsi, vous devez le savoir mieux que moi. C'est comme ça qu'on procède d'habitude. »

Monsieur le Maire

« Je veux bien entrer dans une explication la plus absolue Monsieur FABRE. Il me semble qu'il y a des candidats. Il n'y a pas d'autres candidats. Je mets aux voix les deux candidatures qui vous sont proposées. Il suffit de lever la main si vous êtes d'accord et de ne pas la lever si vous n'êtes pas d'accord. »

Monsieur le Maire rapporte la délibération n° 17 :

17. " Désignation d'un représentant auprès du Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable du Larzac (SIAEP)"

« Cette fois pour vous rassurer c'est à bulletin secret. Nous proposons la candidature de Nicolas LEFEVERE. Est-ce qu'il d'autres candidature ? Donc 35 suffrages exprimés, 26 voix pour Nicolas LEFEVERE. »

Aussi il est proposé au Conseil Municipal

1. **DE DESIGNER** au syndicat intercommunal d'alimentation en eau potable du Larzac, **Monsieur Nicolas LEFEVERE**, pour y représenter la Commune ;
2. **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents en découlant.

Adopté par 26 voix pour Nicolas LEFEVERE

Monsieur le Maire rapporte la délibération n° 18 :

18. " Désignation d'un représentant du Conseil Municipal au sein de la Commission Locale de l'Eau (CLE) du Schéma d'Aménagement et Gestion des Eaux (SAGE) Tarn amont "

« Je vous propose de faire cette désignation à main levée si vous en êtes tous d'accord. Il est demandé au Conseil Municipal de proposer un de ses membres pour représenter la Ville au sein de la Commission Locale de l'Eau et de désigner Monsieur Nicolas LEFEVERE, candidat que nous vous proposons comme représentant titulaire de la Ville à la CLE. Je mets aux voix la candidature de Monsieur LEFEVERE. »

Aussi, il est demandé au Conseil Municipal :

1. **DE PROPOSER** un de ses membres pour représenter la Ville au sein de la Commission Locale de l'Eau (CLE),
2. **DE DESIGNER Monsieur Nicolas LEFEVERE** comme représentant titulaire de la Ville à la C.L.E.,
3. **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à accomplir toutes les démarches en découlant.

**Adopté par : 26 voix pour
9 abstentions**

(Claude ALIBERT, Emmanuelle GAZEL , Michel DURAND, Albine DALLE, Frédéric FABRE, Nadine TUFFERY, Philippe RAMONDENC, Pascale BARAILLE, Denis BROUGNOUNESQUE)

Monsieur le Maire rapporte la délibération n° 19 :

19. " Désignation d'un représentant au Syndicat Mixte pour l'Informatisation des Collectivités Aveyronnaises "

« Je vous propose que nous procédions à un vote à main levée. Est-ce qu'il y a des objections. Il est proposé au Conseil Municipal de désigner Madame Sylvie AYOT comme représentante de la Ville au Syndicat Mixte pour l'Informatisation des Collectivités Aveyronnaises. Je vous propose la candidature de Sylvie AYOT au titre de la majorité. Est-ce qu'il y a d'autres candidats ? Je mets aux voix la candidature de Madame AYOT. Je vous remercie pour votre patience pour cette série d'élections.»

Il est proposé au Conseil Municipal :

- 1. DE DESIGNER Madame Sylvie AYOT comme représentant de la Ville au sein du Syndicat Mixte pour l'Informatisation des Collectivités Aveyronnaises*
- 2. D'AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à accomplir toutes les démarches en découlant.*

Adopté par : 26 voix pour

9 abstentions

(Claude ALIBERT, Emmanuelle GAZEL , Michel DURAND, Albine DALLE, Frédéric FABRE, Nadine TUFFERY, Philippe RAMONDENC, Pascale BARAILLE, Denis BROUGNOUNESQUE)

Monsieur SEKRAN rapporte la délibération n° 20 :

20. " Vote des taux pour l'exercice 2014 : taxe d'habitation, foncier bâti, foncier non bâti "

« Fin mars les services de l'Etat ont donné les coefficients de revalorisation des bases cadastrales. Depuis 2001, cette revalorisation n'a jamais été aussi faible, à hauteur de 0,9%. Les bases augmentent de façon limitée. Pour la taxe d'habitation de l'ordre de 0,39%, pour la taxe foncière du bâti de 0,49% et elle baisse pour la taxe foncière du non bâti de -2,52%. Il s'agit ici de voter les taux pour l'exercice 2014. La majorité propose de ne pas augmenter les taux, donc de maintenir les taux des trois taxes, taux de taxe d'habitation à hauteur de 19,06%, taux du foncier bâti à hauteur de 28,98% et taux du foncier non bâti 139,17%. »

Monsieur FABRE

« Nous voterons pour cette délibération. Nous n'avons pas augmenté les impôts de la Ville pendant 6 ans et nous continuerons dans cet esprit et donc nous voterons pour cette délibération. »

Madame GAZEL

« Juste une précision, délibération que nous avons déjà votée dans le budget 2014. »

Monsieur SEKRAN

« En termes de taux pas en terme de base. Dans le budget 2014, les bases étaient revalorisées de 1,8%. Le budget avait été calculé en fonction de cette revalorisation prévisionnelle. »

Monsieur le Maire

« Je mets cette délibération aux voix. Est-ce qu'il y a des abstentions ? Des voix contre ? Merci. »

Il est donc proposé au conseil municipal :

- 1. DE NE PAS AUGMENTER les taux*
- 2. DE MAINTENIR le taux des trois taxes pour l'exercice 2014 comme indiqué ci-dessus :*

<i>Taux de Taxe d'Habitation : .</i>	<i>19,06%</i>
<i>Taux de Foncier Bâti :</i>	<i>28,98%</i>
<i>Taux de Foncier Non Bâti : ..</i>	<i>139,17%</i>

Adopté à l'unanimité

Monsieur SEKLAN rapporte la délibération n° 21:

21. " Indemnités de fonction des élus Maire, Adjointes et Conseillers Municipaux "

« Il s'agit de voter une enveloppe globale concernant les indemnités des élus, Maire, Adjointes et Conseillers Municipaux. Le Code général des collectivités territoriales permet d'indemniser pour les fonctions de représentation les différents élus qu'on vient de citer. L'enveloppe est calculée selon l'indice brut 1015, le montant est de l'ordre 3 800€ par mois, ce qui fait un peu plus de 45 000€ sur l'année. Vous avez également le détail au dos de cette délibération. Les pourcentages qui sont portés, des taux individuels en fonction des 3 000€, qui nous donne une enveloppe de crédit budgétaire de l'ordre de un petit peu moins 176 000€ globalement, inférieur à ce qui est permis par le Code général des collectivités territoriales, de 225 000€. Il convient de rapprocher ce montant à ce qui était pratiqué par le passé au niveau de la collectivité. Ces indemnités de fonctions ont été en moyenne de 189 000€ sur le dernier mandat avec un pic en 2010 à plus 200 000€. Nous proposons une enveloppe globale de l'ordre de 175 000€ qui reste en deçà de la moyenne pratiquée par la précédente majorité. »

Madame GAZEL

« On est assez surpris après avoir mené pendant 6 ans une véritable chasse à l'homme contre Guy DURAND et a fortiori pendant cette campagne municipale sur les fameuses indemnités et son augmentation à l'arrivée de Guy DURAND à la Mairie. Vous, dès le second conseil, vous faites pareil parce que, ce que vous dites Monsieur SEKLAN est inexact. L'équipe DURAND avec 27 élus dépensait mensuellement 13 944€ à la fin du mandat. Vous, vous démarrez, je n'avais pas pris en compte les nouveaux chiffres de la délibération sur table mais vous démarrez en gros avec plus de 1 000€ au dessus de ce montant global et ce qui est encore plus étonnant de votre part, c'est vos propres indemnités, Monsieur le Maire que vous augmentez de façon très importantes. Étant donné que Guy DURAND à la fin de son mandat gagnait 2 835€ parce que c'est vrai qu'on parle de transparence autant annoncer des chiffres clairs et nets et ne pas parler en pourcentages, pour que les millavois entendent l'indemnité du Maire, donc 2 835€ à la fin du mandat. Vous, vous démarrez avec 3 553€, c'est sur table, soit une augmentation de 22% sachant que le SMIC en janvier a augmenté de 1,1%, c'est comme ça qu'on se rapproche des gens en difficulté probablement. Pour rappel aussi, Guy DURAND avait en effet augmenté ses indemnités de Maire en 2008 car Monsieur GODFRAIN cumulait les indemnités d'ancien Ministre, d'ancien Parlementaire, etc... et arrivait au plafond de 8 300€ mensuel donc il ne pouvait percevoir de la Ville que 1 600€ à ce moment-là. En devenant Maire, Guy DURAND a abandonné son activité professionnelle d'avocat. Il a fortement réduit à moins d'un jour par semaine son activité de professeur d'université. Contrairement à ce que vous avez fait pendant tout ce mandat, je ne ferais pas de démagogie. Nous ne ferons pas de démagogie, il nous semble indispensable qu'un élu puisse bénéficier d'une indemnité pour que justement que cela soit possible à des gens qui ne soit pas uniquement issus des classes aisées d'être élus et d'assurer leur mandat en pouvant réduire leur temps de travail. Je note d'ailleurs que chez vous, tous les adjoints ne sont pas indemnisés, mystère. Simplement, en conclusion Monsieur le Maire après avoir renoncé à vos engagements éthiques en prenant la vice-présidence de la COMCOM sans indemnité d'accord mais sans attribution également, c'est un peu normal qu'on n'ait pas d'indemnité quand on n'a pas d'attribution. Aujourd'hui votre premier acte de maire est celui d'augmenter vos indemnités personnelles de plus 22% alors que vous allez vous consacrer à la fonction de Maire uniquement à mi-temps, vu que vous restez technicien de fouille deux jours par semaine sur Rodez pour le Conseil Général. Ça commence bien. »

Monsieur le Maire

« Je vous remercie de cette démonstration et je vous retourne le compliment, ça commence bien dans la démagogie et dans la désinformation. On y est en plein. Il faut savoir de quoi nous parlons Madame GAZEL. Quand vous parlez des montants que vous avez annoncé, pensez à dire qu'ils sont en brut et qu'ils ne sont pas nets. C'est une information importante parce que de la façon dont vous venez de le dire, on a le sentiment et je pense que c'est ce qui a été retranscrit dans le public et auprès de la presse que subitement je touche plus de 3 500€ par mois. Soyez raisonnable, je vais vous dire le montant du maire en net aujourd'hui sera de 2 900€ soit 450€ de plus que ce que Guy

DURAND percevait. Donc modérez vos propos Madame GAZEL, ne commencez pas à exagérer. Les chiffres sont là. Malgré votre tentative de désinformation, les chiffres sont très clairs. Ils sont là à 450€ de plus que Guy DURAND. Vous parliez de cumul des mandats de la part de Monsieur GODFRAIN, attendez vous plaisantez. Parce qu'il me semble que Guy DURAND a donné dans le cumul des mandats. Je tiens et je vous remercie de l'avoir souligner que je n'ai pas souhaité avoir d'indemnité comme vice-président de la Communauté de Communes donc le seul et l'unique rémunération de mandat c'est mon mandat de Maire. Vous avez effectivement rappelé que je serai deux jours soit 2/5^{ème} de mon temps de travail au sein du service et que la totalité du reste du temps je serai disponible à Millau, c'est ce que je fais me semble-t-il et mes collègues élus pourront en témoigner. Doucement, pas de fausses informations. Quant à la première vice-présidence sans affectation, je ne sais pas ce que vous voulez dire parce qu'il me semble que je serai en charge de l'aménagement, ce qui a été présenté la dernière fois. Vous étiez au Conseil de Communauté. Il me semblait important voire prioritaire et capital que nous puissions avoir la première vice-présidence de la Communauté de Communes et de l'avoir à l'aménagement, c'est la raison pour laquelle j'ai été candidat à cette fonction. Je m'en suis longuement expliqué par la suite. Madame GAZEL, je vais laisser la parole à Karl SEKRAN qui va vous amener d'autres informations sur les charges qui ne sont plus calculées comme au moment de Monsieur DURAND. Il va vous expliquer ça mieux que moi et qui font augmenter le brut. Il va vous expliquer ça en détail. Madame GAZEL, je vous en prie ne partons pas sur de mauvaises bases, quand vous annoncez des chiffres dites à quoi ils correspondent, parlez clair et parlez net. »

Madame GAZEL

« Quand on parle de salaire dans le monde du travail par exemple on parle toujours de salaire brut. »

Monsieur SEKRAN

« Sur la partie cotisation salariale, il y a eu une modification du régime social des élus à compter de mi 2013, c'est assez récent donc augmentant de ce fait puisque le régime social est passé dans le cadre du régime général avec un taux de cotisations salariales de l'ordre de 19%, 20% alors que pour les autres élus c'est une question de montant à partir d'un demi-plafond mensuel de sécurité sociale et pour tous les autres élus les cotisations salariales sont de l'ordre de 10%. De fait le brut pour une indemnité supérieure à un demi-plafond mensuel de la sécurité sociale soit un peu plus de 1 560€ fait augmenter par effet mécanique le salaire brut. »

Monsieur FABRE

« Monsieur le Maire, Mesdames, Messieurs les élus, je suis stupéfait par cette ambiance lors de ce Conseil, cette ambiance d'improvisation, d'amateurisme. On l'a vu lors du vote. Visiblement le conseil n'était pas préparé. Les bulletins n'étaient pas les bons. On n'est pas au courant qu'une école a fusionné, il y a maintenant 4 ans, etc... Je passe sur ces détails. Mais je voudrais quand même insister sur l'esprit. Vous savez l'esprit d'une équipe, Monsieur le Maire, se mesure à ses premières décisions. Qu'est ce qu'on trouve en arrivant sur la table de ce conseil, on trouve cette délibération qui a apparemment été préparée dans l'improvisation la plus totale à la dernière minute puisqu'on la trouve sur la table en arrivant. Qu'est-ce qu'on voit sur cette délibération, après avoir pendant tout le mandat pratiqué une chasse à l'homme comme disait Emmanuelle GAZEL à l'encontre de Guy DURAND et pendant la campagne, une sorte de croisade contre le maire et l'équipe en place concernant les indemnités. Mensonges, mensonges auprès des millavois et que constate-t-on aujourd'hui, la première décision Monsieur le Maire que vous prenez, vous augmentez vos indemnités de 22%. On ne va pas jouer sur le net, le brut. Moi, ce que je retiens ce n'est pas le brut, c'est la brutalité de cette délibération, c'est une moquerie vis-à-vis de tous les électeurs millavois. Si je résume, Monsieur le Maire, on se retrouve aujourd'hui avec un Maire à mi-temps, un maire à mi-temps qui augmente son indemnité de 22%. On pourrait même ajouter un maire à mi-temps élu par 1/3 des millavois. On se retrouve finalement avec 1/6^{ème} de maire qui augmente son indemnité de 22%. Voilà ce que vous nous proposez aujourd'hui pour ce premier conseil, je suis assez stupéfait. Alors, vous nous avez parlé longuement depuis des mois de cette fameuse charte éthique, éthique on entendait que ça, éthique et toc ! La charte, elle a explosé en vol et on n'est pas prêt à mon avis de retrouver la boîte noire. Voilà, ce qui se passe. Je reviendrais

comme a dit Emmanuelle GAZEL parce que ce qui c'est passé la semaine dernière, Monsieur le Maire, à la Communauté de Communes est très grave. Millau, aujourd'hui, se retrouve totalement isolée, isolée par rapport à la Région, isolée par rapport à l'Etat, isolée par rapport à Saint-Affrique, isolée par rapport à Rodez et isolée au sein de son propre territoire. Vous avez présenté Monsieur le Maire un candidat à la Communauté de Communes qui a été battu pour la première fois dans l'histoire de la Communauté de Communes, ce n'est pas un millavois qui occupe la présidence. Qu'est-ce qu'on a vu ensuite, et là même chose, j'y étais au conseil, j'ai assisté au conseil, un sentiment d'improvisation, c'était surréaliste, le moment où Monsieur PRETRE a réuni quelques personnes autour de lui pour aller discuter à l'extérieur, en secret de la répartition des vice-présidences. Devant cette situation, qu'est-ce qui c'est passé ensuite, vous avez essayé maladroitement de vous raccrochez aux branches en négociant une première vice-présidence mais qui est vide, puisqu'il n'y a pas de délégations, une vice-présidence fantôme. Je note que des adjoints sont aussi vice-président à la Communauté de Communes. Nous ne l'avons jamais fait. Il n'y avait aucun adjoint qui soit vice-président à la Communauté de Communes. J'avais une délégation à l'éducation, pourquoi je n'avais pas le titre d'adjoint tout simplement parce que j'avais une vice-présidence à la Communauté de Communes. Après le décès de Jean-Pierre SOUQUES, j'avais deux vice-présidences, évidemment je n'aurais jamais imaginé demander deux indemnités et je l'ai assuré. Aujourd'hui, on se retrouve avec des adjoints, vice-présidents à la Communauté de Communes qui vont avoir une indemnité totale qui va avoisiner les 1 500€. Je suis complètement stupéfait par ce premier conseil. Je ne m'attendais pas du tout à ça et surtout ce que je retiens c'est quand même un manque de respect vis-à-vis des millavois. Vous savez cette campagne de dénigrement systématique vis-à-vis de Guy DURAND en période de crise. On a tous fait campagne ici. Tous les gens qui sont autour de la table on fait campagne. On a pu mesurer pendant cette campagne qu'elle est la désespérance de certains millavois. On l'a tous mesuré, je dis bien. La ville et le territoire se sont paupérisés et on l'a vu. Dans une période de crise, comme nous connaissons aujourd'hui, on n'a pas le droit Monsieur le Maire de se moquer ainsi des millavois. »

Monsieur le Maire

« Monsieur FABRE, je suis stupéfait de vos propos. Il y a quelque chose qui me rassure c'est que nous allons passer de bons conseils municipaux, ça sera énergique et puis sans mauvaise foi du tout. Je pense que nous allons passer de bons conseils municipaux. Il y a plein de choses que je ne peux pas vous laisser dire. On répète, on répète, on répète, c'est comme ça que les choses passent dans l'esprit des gens. Je dis et je redis, et je reredis même si pour vous ce n'est qu'un détail, il y a une différence fondamentale entre le brut et le net. Parlons de net et arrêtez de parler systématiquement de brut, je crois que Karl vous a dit tout à l'heure les raisons de ces modifications de brut. Ensuite, vous me faites rigoler quand vous parlez de la Communauté de Communes Monsieur FABRE. Je ris jaune. Il me semble que la candidature de Millau était bien seule, Monsieur FABRE. Elle a été bien seule. Elle a été bien seule vis-à-vis des élus de votre position qui sont présents à la Communauté de Communes parce que Monsieur FABRE quand vous me faites un panégyrique de la position de Millau à la Communauté de Communes, encore fallait-il que vos propres colistiers à la Communauté de Communes votent pour le candidat que Millau présentait. Là, vous auriez pu parler d'atteinte à Millau. La première atteinte que vous avez porté à Millau, que les gens ont portés à Millau c'est vous en refusant de voter pour la candidature que nous présentions pour Millau. Alors, après ne venez pas me faire le procès aujourd'hui de ne pas vouloir défendre inextrémiste la situation de Millau. Oui, j'ai défendu au dernier moment la position de Millau avec Gérard PRETRE en prenant la vice-présidence. Et non, cette vice-présidence n'est pas creuse. Je vous rappelle qu'elle est à l'aménagement, qu'il est important pour moi à l'horizon de 2015, au moment où nous allons transférer le PLU, au moment où le SCOT va être mis en place à la Communauté de Communes que ce soit le maire de la principale ville qui soit en charge à l'aménagement de ces sujets-là et de ces dossiers-là. Quant à la paupérisation de Millau, Monsieur FABRE, ne me faites pas rigoler, ça fait 15 jours qu'on est là, qui l'a provoqué la paupérisation de Millau ? Arrêtons de rigoler. Vous venez de passer 6 ans de mandat, Monsieur FABRE, soyez logique. »

Madame BARAILLE

« Juste pour dire que nous nous félicitons de la baisse concernant les indemnités des élus, c'est clair parce que pendant 6 ans, on a pas tout à fait vu ça, la baisse des indemnités, la globalité. On est à 176 000€ par an. »

Brouaa

Monsieur SEKLAN

« Si je peux me permettre, sur le mandat précédent en 2008-2013, la moyenne est de 189 000€ avec un pic en 2010 à plus de 205 000€. Est-ce que vous le contestez ? »

Madame GAZEL

« Les chiffres que je vous apporte-là ce sont les chiffres qui ont pris en compte la période de crise, la difficulté des millavois. »

Monsieur le Maire

« Sur l'année 2013, Madame GAZEL. »

Madame GAZEL

« C'est vrai que la salle ne nous est pas acquise, j'en conviens mais, simplement ces chiffres correspondent au moment où nous avons décidé de baisser les indemnités de l'ensemble des élus pour créer 3 emplois d'avenir. Les 1 000€ d'augmentation mensuelle que vous réalisez aujourd'hui représentent 2 emplois d'avenir pour la collectivité. »

Monsieur SEKLAN

« Je vous reformule ma question, est-ce que vous contestez le fait que vous avez voté des indemnités à hauteur de plus de 205 000€ en 2010 ? Est-ce que vous contestez ? »

Madame GAZEL

« Je n'étais pas élu donc je n'ai pas voté mais je ne me défausse pas. Je ne peux pas répondre-là. Je n'ai pas tous les chiffres en tête. »

Monsieur SEKLAN

« Monsieur FABRE, est-ce que vous contestez ? »

Monsieur FABRE

« On va remonter loin dans le temps, on va pouvoir comparer aussi l'ensemble des indemnités, laissez-moi répondre. »

Monsieur SEKLAN

« Est-ce que vous contestez ? Allez-y je vous écoute. »

Monsieur FABRE

« Permettez, vous me laissez répondre. »

Monsieur SEKLAN

« Oui. »

Monsieur FABRE

« On va pouvoir comparer éventuellement, mais je pense que les millavois s'en moquent un peu mais on peut le faire, il n'y a pas de soucis. On peut comparer l'ensemble des indemnités du dernier mandat Godfrain et puis l'ensemble des indemnités de notre mandat. On peut aller loin avec ça. Mais il n'y a aucun souci pour nous. Je retiens aujourd'hui c'est que l'indemnité de Monsieur le Maire augmente de 22%, et c'est ce que retiendront les millavois. Parce que c'est la seule décision que vous prenez aujourd'hui et c'est votre première décision. »

Monsieur RAMONDENC

« Pour Monsieur FABRE, c'est quand même le cumul de mandats de Monsieur DURAND que les millavois ont retenu et qui a été sanctionné, je pense. »

Monsieur le Maire

« Nous allons mettre un terme au débat. Je propose de mettre aux voix la délibération 21. Est-ce qu'il a des abstentions ? Des voix contre ? Délibération adoptée. »

Adopté par : 31 voix pour

4 voix contre

(Claude ALIBERT, Emmanuelle GAZEL , Michel DURAND, Albine DALLE)

Monsieur NAYRAC rapporte la délibération n° 22 :

22. " Droit de priorité au Conseil Général de l'Aveyron "

« Je ne sais pas si je vais pouvoir beaucoup parler parce que j'ai beaucoup pleuré.

Vu les articles L 240.1 à L 240.3 du Code de l'Urbanisme, instituant au profit des Communes et des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale titulaires du droit de préemption, un droit de priorité sur tout projet de cession d'un immeuble situé sur leur territoire, et appartenant à l'Etat.

Vu les articles L 211.2 et L213.3 du Code de l'Urbanisme instituant la possibilité de déléguer ce droit à un établissement public y ayant vocation ou au concessionnaire d'une opération d'aménagement. Considérant que par courrier du 31 janvier 2014, la Direction Générale des Finances Publiques a informé la Commune du projet de cession par l'Etat d'une parcelle cadastrée section ZC n° 1, d'une superficie de 5102 m², au lieudit la Ferme de Brocuéjous et dont la valeur domaniale est évaluée à 1 200 000 €. Considérant que le Conseil Général, gestionnaire de ce site depuis 2007, ambitionne de faire de ce point d'accueil et de son environnement immédiat, un « site touristique majeur ». Considérant que cet aménagement s'articulerait autour de trois pôles d'activités complémentaires sur ce site : un espace accueil, présentation et promotion des richesses et du savoir-faire de l'Aveyron, un espace de découverte gourmande, un espace de présentation du Viaduc. Considérant qu'aujourd'hui, l'Etat envisage de se désengager de l'aire du Viaduc de Millau, d'une part en confiant la gestion de l'aire à la Société EIFFAGE, d'autre part en mettant fin à l'autorisation d'occupation temporaire (A.O.T.) et en proposant au Conseil Général d'acquérir les bâtiments objet de l'A.O.T. Considérant que ce type de vente étant soumis au droit de priorité de la Commune d'implantation du bien, le Conseil Général a sollicité de la Commune la possibilité de lui déléguer son droit de priorité. Considérant que la Ville de Millau n'étant pas intéressée par cette acquisition, le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide : de déléguer son droit de priorité au Conseil Général de l'Aveyron, pour l'acquisition de la parcelle cadastrée ZC n° 1, située au lieudit la Ferme de Brocuéjous."

Monsieur RAMONDENC

« La mairie se désengage, donne son droit de préemption au Conseil Général. Pourquoi ? »

Monsieur NAYRAC

« Parce que le projet qu'on avait sur la ferme de Brocuéjous était le même que le Conseil Général. Pourquoi payer 1,2 millions pour acquérir ce bien et surtout payer tout les ans 200 000€ environ de frais de fonctionnement. »

Monsieur RAMONDENC

« Pourquoi le Conseil Général et pourquoi pas la Communauté de Communes ? »

Monsieur NAYRAC

« Parce qu'on aurait fait la même présentation. Est-ce que vous, vous auriez pu même endetter Millau et tout ça parce que le Conseil Général le faisait au niveau de l'Aveyron. »

Monsieur RAMONDENC

« Dans notre groupe, ce qui nous gêne, la ferme Brocuéjouis c'est un patrimoine local donc le Conseil Général d'après ce que nous avons compris veut le vendre ensuite à Société EIFFAGE. »

Monsieur NAYRAC

« Il y a deux parties, le parking Société EIFFAGE, ce n'est pas nous mais la ferme de Brocuéjouis reste purement au Conseil Général. »

Monsieur RAMONDENC

« Elle restera au Conseil Général ? »

Monsieur NAYRAC

« Elle restera au Conseil Général, c'est ça qui amène un fonctionnement de 200 000€ par an, ça reste au Conseil Général. Il y a bien deux parties, bien différentes. »

Monsieur le Maire

« Il y a antériorité de gestion et d'animation du Conseil Général sur cette partie. Ils ont déjà l'outil qui fonctionne. »

Monsieur ALIBERT

« C'est quelque chose qu'auparavant nous avons refusé parce qu'on ne voyait pas le projet. Là dans le texte de la délibération, on nous dit ce qu'il y a déjà mais on ne nous dit pas quel est le projet sur ce bâtiment. Donc on laisse la priorité au Conseil Général. Je reprends un peu ce qu'a dit Monsieur RAMONDENC, je suis d'accord avec lui, c'est notre patrimoine local qu'on laisse partir au Conseil Général, pourquoi faire ? Et là, on n'a pas la réponse. Si vous l'avez s'il vous plait. »

Monsieur NAYRAC

« Je vous l'ai dit en détail. Il va y avoir trois espaces qui vont fonctionner séparément. Monsieur ALIBERT, c'est sûr que payer 1,2 millions. »

Monsieur ALIBERT

« Cela existe déjà ce que vous me dites. »

Monsieur NAYRAC

« Vous savez bien les finances de la Communes, si vous voulez mettre 1,2 millions de dépenses pour la ferme Brocuéjouis plus 200 000€ de frais de fonctionnement tous les ans, quand on discute sur 500€ ou 450€, je crois que là on a vite compris. »

Monsieur FABRE

« Toujours cette sensation d'improvisation, puisque finalement vous lisez votre délibération, Monsieur NAYRAC mais vous ne l'expliquez pas vraiment parce que finalement qu'est-ce qui va se passer à Brocuéjouis. Je partage l'avis de Monsieur RAMONDENC, on en sait rien, c'est le flou total. Je note quand même, je parlais tout à l'heure d'isolement, on a quand même un site mondialement connu qui est happé par le Conseil Général. Vous allez parler de financement, certes mais effectivement la Communauté de Communes et la Ville aurait pu s'associer ensemble pour bâtir un projet sur ce site. Et quelle garantie a-t-on de la part du Conseil Général ? Qui nous dit que cela restera propriété du Conseil Général ? Est-ce que vous avez une réponse à ça Monsieur NAYRAC ? »

Monsieur NAYRAC

« Non, on n'a pas de réponse mais s'ils ont investi 1,2 millions. Il faut savoir aussi que l'investissement du Conseil Général était de 5 millions. Vous croyez que le Conseil Général va laisser son investissement de 5 millions pour remettre, enfin ! Je ne pense pas que cet investissement, il le jette pas la fenêtre. »

Monsieur le Maire

« Je note que Monsieur FABRE, vous vous intéressez aujourd'hui au Viaduc de Millau alors que pendant 6 ans votre majorité y a tourné le dos mais c'est une anecdote. Je propose de mettre cette délibération aux voix. Est-ce qu'il y a des abstentions ? Des voix contre ? Merci beaucoup. »

Considérant que la Ville de Millau n'étant pas intéressée par cette acquisition, le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide :

1. **DE DELEGUER** son droit de priorité au Conseil Général de l'Aveyron, pour l'acquisition de la parcelle cadastrée ZC n° 1, située au lieudit la Ferme de Brocuéjous.
2. **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à accomplir toutes les démarches en découlant.

Adopté par : 24 voix pour

3 voix contre

(Claude ALIBERT, Frédéric FABRE, Nadine TUFFERY)

8 abstentions (Emmanuelle GAZEL , Michel

DURAND, Albine DALLE, Philippe RAMONDENC, Pascale BARAILLE, Denis BROUGNOUNESQUE, Isabelle CAMBEFORT, Nicolas CHIOTTI)

Monsieur SEKRAN rapporte la délibération n° 23 :

23. " Création de deux emplois de Cabinet "

« La loi de 1984 permet de créer des cabinets de façon générale dans les collectivités territoriales. Ici, la délibération porte sur la création des emplois et non sur les recrutements. On crée un cabinet donc la taille du cabinet en fonction du nombre d'emplois qui est permis, est en fonction de la taille de la Commune. A Millau, il est possible de créer deux emplois de cabinet. Ici, un, on vote le nombre d'emplois, deux, on vote les crédits qui sont calculés en fonction toujours de l'indice brut qu'on a vu tout à l'heure pour les indemnités des élus de l'ordre toujours d'un peu plus de 45 000€ avec des indemnités supplémentaires. Il est proposé de voter un crédit de l'ordre 126 000€ qui est également un crédit budgétaire maximal cela ne veut pas dire que ce crédit sera consommé obligatoirement. Je sais qu'il y a des personnes très intéressées par des emplois de cabinet. »

Madame GAZEL

« Simplement avoir des clarifications sur ces emplois de cabinet, vu qu'on doit être transparent soyons-le. Quel sera le montant de la rémunération, pas prévisionnel mais effectif ? Est-ce que se seront des emplois sur des temps plein d'activité ? Et surtout quels seront leurs attributions ? On peut noter aussi que même si ce n'est pas un véritable emploi de cabinet, un poste de la culture est monté pour renforcer le cabinet du Maire, des dépenses qui ne seront pas du coup affichées comme emploi de cabinet mais qui compte quand même dans le fonctionnement de la nouvelle équipe municipale. Encore un signe qui va dans le bon sens. »

Monsieur SEKRAN

« Je tiens simplement à préciser qu'on vote les crédits. On vote le nombre d'emplois. De mémoire en 2008, il me semble que l'assemblée à voter un crédit de l'ordre de 160 000€ à titre d'information. »

Madame GAZEL

« L'a-t-elle dépensé ? »

Monsieur SEKRAN

« C'est la même question, nous sommes dans un crédit. Aujourd'hui, je ne peux pas vous répondre de savoir si on va tout consommer. »

Madame GAZEL

« Vous pouvez en revanche nous répondre sur quels emplois de cabinet, sur quelles attributions, avec quelles fonctions, sur quels niveaux de revenus ? C'est de la transparence, me semble-t-il. »

Monsieur SEKLAN

« Individuellement, je ne pourrais pas me prononcer et dire les salaires des collaborateurs de cabinet sinon je cite les indemnités et les salaires des emplois de cabinet de la précédente municipalité. On aura la transparence. »

Madame GAZEL

« Allez-y. »

Monsieur SEKLAN

« On peut le faire. On parle en brut, c'était de 50 000€ pour un emploi. Nous reprenons ce montant-là pour un emploi, brut. Le deuxième, je n'ai pas d'information puisqu'on est dans le potentiel. »

Madame GAZEL

« On en reparlera. »

Monsieur SEKLAN

« Les attributions en termes de cabinet, les emplois de cabinet dans le cadre des recrutements des salariés cabinet, ils ont un rôle de représentant de l'élu, de la gestion de l'agenda, de la gestion des assemblées délibérantes, la préparation à différents documents. Il faut savoir que les emplois de cabinet ont un rôle à la fois politique et administratif, c'est dans les textes. »

Monsieur le Maire

« Et qu'il en a toujours été ainsi depuis qu'il y a des emplois de cabinet à la Mairie. »

Monsieur FABRE

« Ce que je retiens encore une fois, je suis désolé, une espèce de sensation toujours, encore et présente, plus que jamais du début à la fin du conseil d'improvisation puisque finalement vous nous demandez de voter une attribution de 10 000€ par mois sans savoir exactement ce qu'il en est. Vous nous avez dit pour un poste 50 000€ et pour l'autre, je ne sais pas mais vous votez quand même puis après on verra. »

Monsieur SEKLAN

« C'est un crédit comme vous l'avez voté en 2008. Vous avez voté 160 000€. Nous, on se restreint à 126 000€. »

Monsieur FABRE

« On le vérifiera mais vous devez le savoir. »

Monsieur le Maire

« C'est justement pour cela qu'on vous en parle. »

Madame DALLE

« Petite question en annexe, souhaitez-vous, pensez-vous remplacer le poste qui est resté vacant à la culture ? Ça me tracasse. »

Monsieur le Maire

« Vous savez que je suis autant attaché à la culture que vous, que c'est un service que j'ai monté, que j'ai créé parce que, avant mon arrivée, il y avait une seule secrétaire qui était sous les combles à la culture. Nous avons fait évoluer les choses. Je suis très sensible au service. Je pense qu'aujourd'hui nous travaillons sur une nouvelle attribution et une nouvelle organisation du service. Mais rassurez-vous le service sera maintenu et nous avons autant d'attachement je le sais et tous les deux, et Karine qui partage ce sentiment pour la culture, pas d'inquiétude à avoir. Je mets cette délibération aux voix. Est-ce qu'il y a des abstentions ? Des voix contre ? Merci. »

Aussi, il est demandé au Conseil Municipal :

- 1. D'APPROUVER** l'ouverture de crédits nécessaires à la création de deux postes de collaborateurs de Cabinet.
- 2. D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à accomplir toutes les démarches en découlant.

Adopté par : 24 voix pour

5 voix contre

(Claude ALIBERT, Emmanuelle GAZEL , Michel DURAND, Frédéric FABRE, Nadine TUFFERY)

6 abstentions

(Albine DALLE, Philippe RAMONDENC, Pascale BARAILLE, Denis BROUGNOUNESQUE, Isabelle CAMBEFORT, Nicolas CHIOTTI)

Madame HELLI rapporte la délibération n° 24 :

24. " Elus : mandat spécial dans le cadre des jumelages "

« En application de la délibération du 28 septembre 2001, il convient de donner mandat spécial à l'élu partant dans le cadre d'un jumelage pour que les frais liés à son séjour et au transport lui soient remboursés. Le remboursement des frais se fera sur présentation de factures. Considérant que le jumelage entre Millau et la ville anglaise de Bridlington (33 000 habitants), ville côtière de la Mer du Nord, dans le Yorkshire, a été officialisé en 1992. Ce jumelage favorise l'accueil de jeunes Anglais à Millau pendant les vacances, pour des « jobs » saisonniers. Les adhérents des comités de jumelage se rencontrent tous les ans, en alternance à Bridlington et à Millau. Le comité millavois propose également des soirées thématiques liées à l'Angleterre. Considérant que dans le cadre du jumelage et afin de représenter les élus du Conseil Municipal, Madame Nathalie FORT doit se rendre à BRIDLINGTON (Angleterre) du 28 avril 2014 au 5 mai 2014. »

Monsieur CHIOTTI

« Quelle est la vision générale que vous voulez donner à ces comités de jumelage, pas que pour Bridlington mais Bad Sazufflen et celui monté par Albine, le Portugal ? Qui est concerné exactement ? La vision globale de ces jumelages. »

Monsieur le Maire

« Bien évidemment le sens des jumelages restent le même, il n'y a pas d'ambiguïté. Je souhaite vraiment par contre qu'on essaie de donner une dimension supplémentaire à ces jumelages, qui soient vraiment basés sur la notion dite internationale avec l'ensemble de nos villes jumelées et arriver à faire des opérations communes sur de l'économie, sur du partage de compétences, sur du partage d'expérience et je dirai aller au-delà de ce qu'est le socle nécessaire du comité de jumelage, je dirai les socles de population. On sait qu'on a beaucoup d'associations. Nous avons beaucoup de clubs sportifs qui font les déplacements sur toutes nos villes jumelles. Il faut bien évidemment que cela continue et on va totalement dans ce sens mais il y a vraiment cette notion de vouloir donner un caractère supplémentaire à ces jumelages avec ce type de relation, de voir un partenariat avec nos chambres consulaires respectives, ce genre de choses, de travailler sur cette notion. Voilà, le nouveau périmètre de ces comités de jumelage. »

Monsieur CHIOTTI

« Par rapport au travail saisonnier, cela concerne qui ? C'est des étudiants ? Des 16 ans, des 18 ans ? Cela va concerner qui ? Vous avez une idée. Savoir si on va accueillir des anglais pour cueillir des cerises ou envoyer nos jeunes millavois là-bas. »

Monsieur le Maire

« C'est l'objectif. »

Madame FORT

« Les comités de jumelages reçoivent des demandes de stages ou d'emplois saisonniers de la part d'étranger à Millau mais aussi des jeunes millavois qui veulent se rendre à l'étranger pour des stages ou des emplois. »

Monsieur RAMONDENC

« Cela se fera par l'intermédiaire des comités ? »

Madame FORT

« Oui. »

Monsieur RAMONDENC

« Il n'y a pas une cellule spéciale créée pour développer ces échanges notamment par rapport à l'économie, ce n'est pas évident de trouver un « job » saisonnier. »

Monsieur le Maire

« Il faut savoir que les comités de jumelage et Madame DALLE pourra abonder si elle le souhaite, sont intégrés à la Mairie, c'est la mairie qui est jumelée. Après nous déléguons l'animation des relations à des comités de jumelages mais c'est la ville, c'est l'institution qui est jumelée. C'est pour ça que je souhaite qu'on adopte cette nouvelle tendance-là. Madame DALLE, je vous laisse compléter si vous le souhaitez. »

Monsieur RAMONDENC

« Je voulais parler du recrutement des jeunes qui voulaient venir soit de l'extérieur soit nos jeunes millavois. Quels vont être les critères de recrutement pour des « jobs » saisonniers ? »

Madame DALLE

« En général, les critères de recrutement sont des critères déterminés par chaque comité et se sont souvent des élèves qui sont en âge du lycée, environ. En général, il y a un échange qui est fait entre ceux de Millau et ceux de la ville jumelle, c'est comme ça que cela se fait globalement. »

Madame FORT

« J'ajoute que je vais profiter de mon séjour pour trouver une école primaire qui sera en rapport avec l'école Jules FERRY, bilingue. Il y a eu une tentative mais qui a échoué. J'ai rencontré Laurence MONTEILLET, mardi matin, je vais l'aider à trouver une autre école. »

Monsieur FABRE

« Je voudrais me féliciter vraiment de voir que l'action municipale auprès des villes jumelles continue d'être active, c'est très important pour Millau. Pour en venir à ce que vous disiez à l'instant et préciser que le dispositif bilingue anglais à l'école Jules FERRY est unique en France. Il n'y a pas deux écoles publiques qui aient ce dispositif. De même qu'à Beauregard, le dispositif espagnol c'est le seul en France dans les écoles publiques. J'aurais aimé que l'école Paul BERT/Jean MACE puisque c'est une seule école, je ne vais pas y revenir, que cette école soit défendue parce qu'on avait et je vous remercie Monsieur le Maire d'avoir salué le travail qu'on a engagé pour ces écoles du centre ville pendant le précédent mandat, de l'avoir publiquement souligné. On avait quand même construit un CLEA. Je vous rappelle aussi qu'on était la première commune de la Région Midi-Pyrénées à avoir bâti ce CLEA pour une école du centre ville. J'aurais aimé que cette école qui est une action forte, j'ai regretté, j'étais présent Place FOCH, 3 jours après votre prise de fonction, j'aurais aimé vous voir Madame BALTRONS. Vous n'étiez pas là et c'est dommage. »

Madame BALTRONS

« J'y étais. »

Monsieur FABRE

« Je ne vous ai pas vu. Mais j'aurais aimé Monsieur le Maire que cette école comme l'avait été l'école Jules FERRY sanctuarisée pendant une durée de 2-3 ans pour qu'on reprenne les états actifs et j'aurais adoré que ce soir vous pensiez quand même à présenter une motion pour défendre ces postes. C'est dommage parce qu'il me semble que cette action même si elle est symbolique, elle est importante. »

Monsieur le Maire

« Ecoutez Monsieur FABRE sur ce sujet, il y a les motions et après il y a l'action. Je tiens à vous faire remarquer et je sais que vous savez déjà qu'avant d'être en fonction, dès que j'ai eu connaissance des difficultés et des menaces de suppression de postes sur ces écoles, j'ai immédiatement pris l'attache de l'inspection d'académie et du DAZEN. Dès le lundi matin 9h00 nous avons réunion ici en Mairie avec l'inspectrice de l'Education Nationale et le DAZEN. Je me suis rendu moi-même le soir auprès des parents d'élèves pour leur témoigner de la solidarité du Conseil Municipal, Christelle BALTRONS et d'autres élus ici présents en ont fait de même. Ensuite, je suis tout à fait d'accord avec vous et c'est un des arguments que j'avais auprès du DAZEN, la mise en place du CLEA et le fait que nous n'avions pas suffisamment de retour et de recul sur cette mise en place du CLEA pour lui demander de stabiliser les choses et de nous laisser le temps d'évoluer. Vous le savez aussi bien que moi, à Jules FERRY, il a fallu attendre 3 ans, 4 ans avant de voir et ce qui est légitime et normal une stagnation des effectifs et les effets ensuite positifs de la transformation de Jules FERRY. Soyez assurés que je suis bien au courant et je suis très attaché à cette démarche-là, ceci dit aujourd'hui et je pense que vous en conviendrez aussi il faut que nous ayons une véritable réflexion sur les écoles du centre ville. Il faut que nous arrivions à mettre en place des dispositifs pérennes parce que vous le savez aussi bien que moi, sur ces écoles nous allons passer années après années à chercher à défendre des postes et tous avec la meilleure énergie et la meilleure volonté possible que nous ayons, que nous avons. Madame BALTRONS travaille déjà sur ce sujet, dans les prochaines semaines une première réunion de travail avec Madame LALANNE, je crois autour du 16 mai pour commencer à vraiment travailler avec l'Education Nationale et avec les parents parce que je me suis engagé que cette réflexion se fasse aussi auprès des parents pour arriver à mettre en place des dispositifs qui puissent sanctuariser, c'est votre terme, les postes et les écoles de centre ville. Rassurez-vous, on a bien compris là-aussi cela fait parti de choses que vous nous rabâchez. On a bien compris Paul BERT/Jean MACE. On sait bien qu'il n'y a qu'une école qu'il n'y en a pas deux, pas de problème. Rassurez-vous ce n'est pas la peine de nous le rappeler toutes les 5 minutes. »

Madame BALTRONS

« Monsieur FABRE, par rapport aux écoles privées, tout à l'heure je voulais simplement vous dire qu'on était sollicité certes ce n'est pas sous forme de conseils d'écoles mais on a été largement sollicité par les directeurs, c'est nous que nous voulions que cela apparaissent tout à l'heure dans les votes parce que même si ce n'est qu'une présence à l'AG de l'OGECAM. J'ai régulièrement les directeurs d'écoles qui veulent des informations. Je n'ai rien de plus à ajouter si ce n'est que j'étais présente. Désolée, on ne s'est pas vu. J'ai vu des parents. J'ai reçu des parents ici, en mairie. J'ai vu les directeurs. Je crois qu'on est tous préoccupé par ce qui est entrain de se passer. »

Monsieur RAMONDENC

« Je voudrais m'adresser à Monsieur FABRE qui fait un peu de récupération politique comme à son habitude parce qu'il était bien au courant depuis longtemps que ces postes allaient fermer. Il est un peu facile d'avoir ce discours-là en mairie maintenant, Monsieur FABRE. »

Monsieur le Maire

« Est-ce qu'il y a des voix pour ? Adoptée à l'unanimité. Je vous remercie. »

En conséquence, il est proposé au Conseil Municipal :

- 1. DE DONNER MANDAT à Madame Nathalie FORT afin qu'elle se rende à BRIDLINGTON (Angleterre) du 28 avril 2014 au 5 mai 2014.*
- 2. D'AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à accomplir toutes les démarches en découlant.*

Adopté à l'unanimité

QUESTIONS DIVERSES

Madame GAZEL

« La presse s'est fait écho de la situation de la famille NADOYAN et donc je voulais savoir vu que le soir même de votre élection vous avez signé la pétition et vous vous êtes engagé à agir sur ce dossier. Je voulais savoir où en était cette famille qui vit une tragédie depuis plusieurs semaines ? Merci. »

Monsieur le Maire

« Merci pour votre question. Ma position a été très claire effectivement j'avais été alerté là aussi sur la situation de cette famille. J'ai reçu après ici en Mairie le comité de soutien. Nous avons longuement conversé avec. J'ai écrit à Madame la Préfète à cette occasion-là pour lui signaler mon opposition au traitement de ce dossier. Ensuite, j'ai eu le jour-même contact avec le comité de soutien au moment de l'annonce de la reconduction. Aujourd'hui, je n'ai pas d'information récente sur la situation de cette famille. J'ai vu hier ou avant-hier des membres du comité mais je n'ai pas d'informations à aujourd'hui. Je tiens à dire que je me suis montré à chaque fois solidaire avec eux. Je pense que c'est une famille qui a montrée une très forte capacité d'intégration, une très forte capacité au niveau associatif. Je pense aussi croyez bien à Georgie qui est scolarisé depuis 5 ans à Martel et avec des progressions particulièrement intéressantes. Je pense aussi à lui. En tout cas, nous sommes solidaires. Vous savez aussi bien que moi que nos moyens je dirai officiels et institutionnels sont faibles dans ces cas-là si ce n'est d'avoir marqué notre désapprobation auprès des services de l'Etat. Y a-t-il d'autres questions diverses ? Cela fera plaisir à Monsieur FABRE. Merci et bonne soirée. »

L'ordre du jour est épuisé, la séance est levée à 22h15.

Fait à Millau, le 12 mai 2014.

Le Secrétaire de Séance

Nicolas LEFEVERE

Le Maire de Millau

Christophe SAINT-PIERRE